Image not found or type unknown

Assurance vie grands parents

Par **dluz62**, le **13/08/2015** à **20:36**

Bonjour,

Je viens de recevoir ce jour 2 courriers d'une assurance vie contracté par mes grands parents décédés il y 13 et 15 ans. Apparemment ils ont fait des recherches et m'ont trouvé comme bénéficiaires potentiels. Mes parents étant tous deux décédés depuis leur décès, je suis donc un héritier de leur succession. Pour pouvoir en bénéficier, l'assurance vie me demande une copie de l'acte de décès des défunts (grands parents) ainsi qu'une copie du livret de famille des défunts prouvant la filiation ou un acte de notoriété successoral. Toutefois je ne suis en possession d'aucun de ces documents. Puis je avoir un acte de décès juste ne m'adressant à la mairie (j'ai le livret de famille de mes parents encore en ma possession) et un notaire peut il me fournir le document demandé sachant que je n'ai aucun contact avec les autres héritiers potentiel restant?
Merci de m'éclairer sur mes possibilités

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés